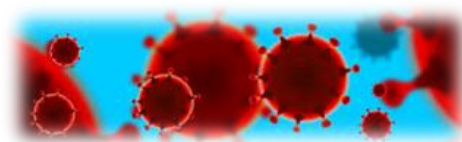


INFO CORONAVIRUS/ COVID19:

Durant la période de confinement et après le déconfinement, je ne renonce pas à mes soins, quels qu'ils soient !

Version 04/05/2020



→ Je suis suivi pour une maladie ou/ et je prends habituellement des médicaments, (diabète, asthme, tension, dépression, thyroïde, etc.): importance de poursuivre mon suivi médical :



D'abord je contacte mon médecin (généraliste, spécialiste en ville ou à l'hôpital) par téléphone, ensuite je peux m'y rendre si j'ai un rendez-vous.

Je privilégie la téléconsultation (par téléphone ou internet) quand c'est possible.



Je peux me rendre dans un laboratoire d'analyses après l'avoir appelé au téléphone.

Je peux me rendre à l'hôpital dans le cadre du traitement de ma maladie chronique, sur rendez-vous.



Je peux aller chez mon pharmacien habituel pour renouveler mes traitements (si je me sens bien), la validité de la dernière ordonnance se poursuit pendant le temps du confinement.

→ Si je tombe malade : il est important de consulter un médecin même durant le confinement !



Je ne dois pas craindre de déranger les professionnels de santé, ils se sont organisés pour continuer à nous prendre en charge dans des conditions sécurisées, toutes les précautions sont prises pour permettre l'accueil de patients non porteurs du COVID19 et éviter le risque de contamination.

Je peux essayer la téléconsultation par téléphone ou internet (des applications gratuites existent pour le faire et permettent de se faire rembourser la consultation à distance)

→ Je suis enceinte ou j'ai un bébé :



Je poursuis le suivi de ma grossesse avec les professionnels de santé habituels (sur rendez-vous.)



Je peux continuer d'allaiter mon bébé si je ne suis pas malade.



Je dois continuer à aller aux rendez-vous programmés pour mon enfant chez le médecin, et bien suivre le programme de ses vaccinations

Un numéro d'information régional en Paca

08 00 73 00 87
Appel gratuit - 9h à 19h - 7j/7

codeps
Comité départemental
d'éducation et de promotion
de la santé
BOUCHES-DU-RHÔNE

ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur